



Grâce partielle accordée à Jacqueline Sauvage

Le 1^{er} février 2016

La Fédération Nationale Solidarité Femmes se réjouit de la décision de François Hollande d'accorder une grâce partielle à Jacqueline Sauvage, ce qui permettra à cette femme victime de violences conjugales pendant plus de quarante ans, de retrouver sa famille et de se reconstruire.

Aux côtés de Madame Sauvage depuis 2014, la Fédération Nationale Solidarité Femmes souhaite rappeler que dans la violence conjugale, l'agresseur enferme les victimes dans le silence, la honte, la terreur et la culpabilité. Rien ne transparait. L'inceste provoque les mêmes conséquences. Les traumatismes et la peur paralysent, jusqu'au jour où un acte de trop, qui n'est pas forcément le plus grave, amène les femmes à réagir. Parce qu'elles sentent la mort, parce qu'elles n'en peuvent plus.

La décision de justice avait nié la réalité des violences subies pendant plusieurs dizaines d'années. Jacqueline Sauvage ne récidivera pas, contrairement aux auteurs de violences dont les peines sont souvent en deçà des crimes qu'ils commettent à l'encontre des femmes ou de leurs enfants et qui reproduisent leurs violences avec d'autres compagnes.

La FNSF qui a été auditionnée par la délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité de l'Assemblée Nationale, souhaite un réexamen législatif afin de permettre une évolution législative telle qu'elle existe au Canada, en ce qui concerne la légitime défense différée.

www.solidaritefemmes.org